



Le 20 novembre 1989, l'Assemblée Générale de l'Organisation des Nations Unies a adopté à l'unanimité la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE).

Dans notre classe et dans notre école, nous avons noté différents moments où nous exerçons nos droits d'enfants.

**Les affiches**

Tous les matins, nous lisons les Unes de journaux de la région : Ouest France et le Courrier de l'Ouest. Une discussion s'engage sur les titres. Nous nous informons sur l'actualité, nous apprenons de nouveaux mots, nous débattons. Nous donnons nos idées. Deux enfants cherchent les mots difficiles des affiches et nous les copions dans un cahier.

**Quelques affiches venant des journaux**

Où faire garder ses enfants ?

8 septembre

Pas de guerre dans les écoles

15 septembre

Un enfant trisomique privé d'école

11 septembre

Né sous X le juge bouscule la loi

9 octobre

Vandalisme à l'école Bellevue

14 septembre

**Le conseil de coopérative**

Tous les mardis, nous faisons un conseil de « coop ». Dans la classe, chaque enfant a un service pour une durée de 2 semaines : président, relations extérieures, entretien classe, documentaliste, bibliothécaire, entretien terrain, ... Si un enfant veut parler d'un sujet, il s'inscrit sur l'ordre du jour. Le président de la quinzaine prépare le conseil de coopérative, l'anime et le gère. Le secrétaire prend des notes.

Nous discutons des problèmes de la classe et des choses qui marchent correctement. Nous pouvons préparer nos projets, discuter sur un sujet, parler de nos correspondants. Nous avons fait un débat sur les droits des enfants.



Conseil de coop : le président de la quinzaine est en face du secrétaire qui est de dos.

Discussion sur des affiches



Débat lors de notre visite chez nos correspondants.



**Article 23**

Les enfants handicapés doivent bénéficier de soins spéciaux. Les États doivent aider leurs parents à les éduquer et à les intégrer à la société.

**Article 13**

L'enfant a droit à la liberté d'expression sous une forme orale, écrite, imprimée ou artistique, ou par tout autre moyen du choix de l'enfant

# Les droits des enfants

## Un problème à l'école

Depuis la rentrée, des responsables de la mairie s'occupent de la nouvelle cantine. Avant, l'Association des Parents d'Élèves (APE) s'occupait de notre cantine.

Le maître et les maîtresses mangeaient avec nous. Avec Sylviane, la cantinière, nous apprenions à nous servir tout seuls, à chuchoter pour manger dans le calme, à nettoyer les tables.

*Je préfère la cantine de l'année dernière. Même si on avait un peu de travail à faire, c'était mieux.*

place tous les jours : il y avait des des filles et des garçons à chaque aient les tickets de cantine et téléphone le nombre de repas. Nous nus.

Maintenant, nous avons moins de temps pour manger et, souvent, nous finissons le dessert dehors; nous n'avons droit qu'à une tartine de pain.

Les petits ne sont même plus rhabillés avant d'aller dans la cour.

Sylviane a démissionné, car elle n'aimait plus l'organisation de la cantine.

Il y a plus de problèmes qu'avant. Et cela inadmissible.

*Aujourd'hui, nous avons fini notre éclair au chocolat dehors. Je trouve ça pas normal!*

## Le conseil d'enfants

Au début de l'année, nous faisons des élections pour élire les enfants qui seront nos représentants dans toute l'école. Chaque enfant vote.

Tous les lundis matins, nous faisons un conseil d'enfants. Les délégués prennent les questions qui ont été déposées dans la boîte depuis le dernier conseil.

Toute l'école se réunit dans la salle polyvalente et les enfants élus animent le conseil : donner la parole, respecter le sujet du débat, expliquer et faire voter les décisions.

Le secrétaire note dans un cahier toutes les décisions prises. Chaque enfant peut le relire quand il le souhaite.

## Le conseil d'école

Les représentants des enfants participent aussi au conseil d'école avec les parents, les représentants de la mairie, et les enseignants.

Ils le préparent une semaine à l'avance : ils en parlent au conseil d'enfants.

La semaine suivante, ils font le compte-rendu au conseil d'enfants.



*Un conseil d'enfants : le président est face à tout le monde, le secrétaire est assis pour écrire dans le cahier.*

Photo M. Colas

## Article 12

L'enfant a le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant, les opinions de l'enfant étant prises en considération.



École Legall  
Mouans  
Sartoux (06)

## Article 15

L'enfant a le droit de s'associer et de se réunir, et aussi d'avoir accès aux moyens d'information.

*Ce qui est bien, c'est que nous pouvons nous exprimer, nous sommes libres de parler.*

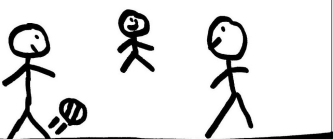
*Nous pouvons proposer ce que nous voulons améliorer dans l'école.*

*Mais parfois, nous débattons d'un problème qu'il faut régler et nous n'y arrivons pas.*

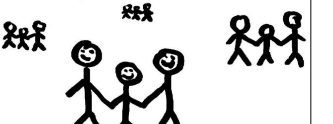
lire la [BTJ 292](#) « Nos droits d'enfants sont-ils respectés ? », la [BTJ 418](#) « Les droits de l'enfant », la [BTJ 419](#) « La coopérative d'école », le reportage de la [BTJ 475](#) « Le conseil municipal d'enfants » et plus encore en allant sur Encycoop



## LE DROIT DE JOUER



## D'AVOIR UNE FAMILLE



École St  
Lambert

## DE S'INFORMER



## ÊTRE EN BONNE SANTÉ

